

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du mercredi 2 mars 2022

Visioconférence TEAMS

Présences :

Jean-Luc Bonnaud (Histoire)
Richard Boulanger (Musique)
David Décarie (Études françaises)
Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)
Julie Forgues (Arts visuels)
Thomas Hodde (Anglais)
Émilie Grace Lavoie (rep. unité II)
Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)
Ève Léger (Rep. étud., Sc. soc.)

Gervais Mbarga (Info.-comm.)
Denise Merkle (Traduction et langues)
Marie-Andrée Pelland (Sociologie et criminologie)
Lise Savoie (Travail social)
Katia Talbot (Art dramatique)
Jean-François Thibault (Doyen)
Dominique Thomassin (Secteur langue et secrétaire)
Guy Vincent (Histoire et géographie)

Absence motivée :

Guillaume Lépine (Rep. prof., Arts)
Marie-Noëlle Ryan (Philosophie)
Arnaud Scaillerez (Rep. prof., Sc. Soc.)

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 2 mars 2022

En l'absence du doyen qui se présentera à la réunion avec un léger retard, le vice-doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour. On demande l'ajout du point 10.1 : Rapport du comité paritaire 2021-2022.

Il rappelle que, comme pour les dernières réunions du Conseil de faculté, les votes se dérouleront par consensus, c'est-à-dire qu'une proposition sera adoptée si personne ne manifeste son désaccord.

Lise Savoie propose l'adoption de l'ordre du jour. Appuyée par Jean-Luc Bonnaud, la proposition est adoptée par consensus.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2022

Le vice-doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

Marie-Andrée Pelland propose l'adoption du procès-verbal. Appuyée par Julie Forgues, la proposition est adoptée par consensus.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2022

Point 7 : Le rapport facultaire des congés et l'évaluation des années sabbatiques fait partie des points à l'ordre du jour de cette présente réunion.

Point 8.1 : Le suivi pour la nomination de Kelle L. Marshall comme professeure associée au Département d'études françaises a été effectué.

Point 8.2 : Le suivi pour le renouvellement de Claudine Moïse comme professeure associée au Département d'études françaises a été effectué.

4. Affaires étudiantes

Ève Léger explique que des membres du Conseil étudiant des sciences sociales ont rencontré le décanat pour la planification du banquet. La FECCUM a également été sollicitée pour du soutien en vue de la préparation de cet événement.

Le vice-doyen ajoute que l'organisation du banquet doit se faire rapidement puisque le semestre avance et il encourage le Conseil étudiant à envoyer l'invitation dès que la date et le lieu auront été déterminés.

Ève Léger souligne par ailleurs que des étudiantes et étudiants déplorent l'absence de règles uniformes dans les cours pour favoriser l'apprentissage et la réussite de ceux et celles qui doivent s'isoler. Dans certains cours, on offre des accommodements, dans d'autres non, et des mesures uniformes et claires pour gérer cette situation apparaissent indispensables.

Le vice-doyen rappelle que les étudiantes et étudiants en isolement ne doivent en aucun cas être pénalisés. Il recommande de diriger ceux et celles qui ont des préoccupations à ce sujet directement vers la direction de leur unité.

Une membre affirme aussi que la gestion des absences est particulièrement lourde ce semestre pour le corps professoral, mais que la flexibilité est essentielle pour assurer la réussite de tous et toutes.

5. Création / modification / évaluation de programmes / cours

5.1 Programmes de B.A.-B. Ed. (secondaire) | Abolition de la connexité [Annexe 1]

Le vice-doyen explique que les B.A.-B. Ed. ont tous été évalués l'an dernier et que les recommandations ont été approuvées par le Conseil des gouverneurs.

L'une d'entre elles touchait la connexité pour les programmes en enseignement secondaire. En ce moment, un certain degré de connexité est exigé lors du choix d'une majeure et d'une mineure. Par exemple, il est actuellement impossible d'associer une majeure de la FASS, comme études françaises, anglais, géographie ou histoire, à une mineure en sciences, comme mathématiques ou biologie.

Les évaluateurs ainsi que le Conseil des gouverneurs, avec l'approbation de la Faculté des arts et des sciences sociales, de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation, proposent qu'on abolisse cette mesure pour laisser davantage de choix aux étudiantes et étudiants qui se destinent vers l'enseignement au secondaire.

Le vice-doyen présente les documents en annexe et précise que la terminologie diffère selon les facultés. On utilise « majeure » et « mineure » à la FASS et « première concentration » et « deuxième concentration » à la Faculté des sciences. Des discussions sont en cours pour uniformiser ces termes, au besoin.

Un membre demande si cette mesure permettra réellement d'améliorer la formation en enseignement. Le vice-doyen indique que la possibilité d'étudier dans une discipline de son choix, plutôt que de se limiter à une liste plus restrictive, sera certainement profitable. Il ajoute qu'avec cette mesure, la FASS pourrait perdre quelques inscriptions dans les mineures qu'elle offre, mais elle pourra aussi en gagner parce que des étudiantes et étudiants provenant de la Faculté de sciences pourront désormais s'y inscrire. Il ajoute que la connexité en éducation n'est pas une condition dans les autres universités des Maritimes et du Canada.

Julie Forgues propose l'abolition de la connexité dans les programmes de B. A.-B. Ed. (secondaire). Appuyée par Katia Talbot, la proposition est adoptée avec deux abstentions.

6. Suivis : RDD / RVD / Sénat / Comité des programmes

Le Comité des programmes se réunira le 11 mars prochain et à l'ordre du jour figurent plusieurs projets de la FASS : les modifications du Diplôme en analyse et action communautaires, de la mineure en arts visuels, des programmes de traduction, du baccalauréat en design d'intérieur et du programme d'information-communication de même que la création d'un cours en criminologie (suivi d'une réunion antérieure) et de la mineure en compétences rédactionnelles avancées.

Le Sénat académique se réunira le 11 mars prochain et une décision sera prise quant au format de la cérémonie de remise des diplômes. Pour l'instant, deux ou trois cérémonies en présentiel sont prévues pour limiter le nombre de personnes présentes et on invitera possiblement les diplômées et diplômés des deux dernières cohortes qui n'ont participé qu'à des cérémonies virtuelles.

7. Demandes d'exemptions | Examens finaux [Annexe 2]

- 7.1 FRAN1500 (*Communication orale*)**
- 7.2 LITT2790 (*Création approche ludique*)**
- 7.3 LING2943 (*Le français dans l'espace francophone*)**

Le vice-doyen présente les demandes d'exemptions d'examens finaux qui doivent être approuvées chaque semestre par le Conseil de faculté.

Des membres indiquent que certaines demandes apparaissent comme des examens maison donnés pendant la semaine d'examens, mais le vice-doyen confirme qu'elles constituent bien des demandes d'exemption.

Marie-Andrée Pelland propose les demandes d'exemptions d'examens finaux. Appuyée par David Décarie, la proposition est adoptée par consensus.

8. Années sabbatiques : rapport du Comité facultaire des congés (D. Tatoutchoup)

Le doyen rappelle que les rapports d'années sabbatiques ont été adoptés à la dernière rencontre, mais qu'un complément d'information était nécessaire pour évaluer le dossier de Didier Tatoutchoup.

Des informations ont été ajoutées au dossier, notamment au sujet de deux séjours de recherche annulés, mais dont le travail de terrain a tout de même été partiellement effectué par l'intermédiaire de collègues, ce qui a mené à des publications.

Le doyen, au nom des membres du Comité facultaire des congés, propose l'adoption du rapport. Appuyée par Lise Savoie, la proposition est adoptée par consensus.

9. Informations

9.1 Recrutement | Suivi

Le vice-doyen rappelle que Denis Boucher est venu présenter le travail du Bureau du recrutement lors du Conseil de faculté du mois d'octobre 2021.

Aujourd'hui, il suggère un tour de table pour voir si des initiatives ont été mises en place au sein des unités.

Un membre mentionne que le comité du site web de son département est très actif et que des capsules vidéos sont en préparation pour présenter des membres du corps professoral. Avec la FESR, on planifie également une capsule avec un étudiant inscrit au doctorat. D'autres membres soulignent aussi leur production de capsules vidéos pour présenter leur programme, comme en travail social et en art dramatique.

Un membre indique qu'avec l'appui du Bureau du recrutement, un dépliant a été produit et distribué ensuite dans les écoles ainsi que dans des universités de l'Atlantique. Les frais reliés à la conception et à l'impression ont été assumés par l'Université et non par son département. Des capsules vidéos, préparées par deux membres du corps professoral en traduction, ont également été diffusées sur la plateforme Chatterhigh et le nombre de visites augmente bien. On ignore quelles seront les répercussions de ces diffusions, mais on estime que les jeunes apprécient habituellement les formats vidéos.

Des membres soulignent en outre l'importance de se rendre dans les écoles pour faire connaître les programmes ou présenter des thématiques reliées à la discipline dans certains cours, comme le cours

de justice, pertinent pour les présentations du Département de sociologie et de criminologie. On espère d'ailleurs reprendre les tournées dans les écoles d'ici juin prochain. Certains font également valoir l'intérêt d'être accompagnés d'étudiantes ou d'étudiants lors des visites dans les écoles. Par exemple, en arts visuels, si une étudiante ou un étudiant produit une œuvre avec les élèves, le lien apparaît encore plus significatif que lorsque c'est uniquement la professeure ou le professeur qui présente son travail. Établir des liens étroits avec les écoles est par ailleurs essentiel puisque des spécialistes d'un domaine, un professeur en économie par exemple, peuvent être invités dans des classes pour répondre aux questions très pointues des élèves.

Dans certains cas, les liens sont plus difficiles à établir; c'est le cas de l'art dramatique, qui n'est pas enseigné dans les écoles. Les responsables des ligues d'improvisation en milieu scolaire peuvent changer d'année en année et il s'avère important de trouver des avenues pour rejoindre les jeunes, comme à travers le Festival de théâtre jeunesse en Acadie. De plus, le manque de ressources dans une unité peut compliquer le travail de recrutement.

Les réseaux sociaux constituent également un moyen de présenter les programmes. Plusieurs départements diffusent de l'information sur Facebook, comme le Département de musique et le Département d'art dramatique.

L'organisation de webinaires, comme le fait l'École des hautes études publiques, peut aussi permettre d'attirer une clientèle potentielle.

Enfin, des initiatives comme étudiante ou étudiant d'un jour représentent une voie très profitable pour le recrutement. Le vice-doyen confirme que cette activité, tout comme les journées portes ouvertes, sera réorganisée avec la levée des restrictions.

9.2 Microprogrammes | Suivi

Depuis la venue de Lauriane Laforge en janvier dernier, trois unités ont manifesté leur volonté de créer un microprogramme. Le vice-doyen invite les unités à communiquer avec la Formation continue pour obtenir de la rétroaction sur leur proposition et pour discuter de la forme que pourrait prendre leur microprogramme.

Des membres indiquent que, dans leur unité, ce modèle de microprogramme est très bien accueilli et que l'on continue de réfléchir à des idées.

Une certaine réticence est également exprimée par crainte que la création de microprogrammes n'occasionne des répercussions négatives, comme une surcharge, pour le corps professoral. Le doyen précise qu'il n'est pas question d'occasionner de surcharge pour le corps professoral et qu'il s'agit pour le moment d'explorer des possibilités.

9.3 COVID-19 : mise à jour

Le vice-doyen explique que, malgré la levée des restrictions dans la province, l'Université a décidé de maintenir les restrictions en vigueur jusqu'à la fin du semestre, comme le port du masque obligatoire

ainsi que la distanciation sociale. Le maintien des mesures semble avoir été bien accueilli par les membres de la communauté universitaire.

10. Autres points

10.1 Rapport du comité paritaire

Marie-Andrée Pelland explique qu'un rapport du comité paritaire de promotion et d'attribution de la permanence a été envoyé et elle présente ses préoccupations quant à la conception de la recherche que l'on peut y lire. La définition de la recherche semble calquée sur ce qui se fait en sciences pures et elle suggère que les membres de la faculté prennent des mesures pour faire de la sensibilisation sur la légitimité de la recherche en sciences humaines et sociales.

Des membres abondent dans le même sens en indiquant que le facteur d'impact constitue un outil insuffisant et non transparent d'évaluation de la recherche.

Le doyen invite les membres à lire la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA), qui comprend plusieurs signataires. L'Université de Moncton devrait d'ailleurs éventuellement figurer sur la liste des signataires qui, au Canada, compte notamment les grands organismes subventionnaires. D'ici le prochain Conseil de faculté, les membres de chaque unité devraient être consultés sur cette question.

Il rappelle également l'importance que les membres de la FASS siègent au comité paritaire, et plus globalement qu'ils s'impliquent davantage dans les différents comités institutionnels où siègent des membres de l'ABPPUM.

Des membres soulignent l'ampleur de la tâche que représente le comité paritaire.

11. Clôture de la séance

Dominique Thomassin propose la levée de la séance à 15 h 22.


Jean-François Thibault


Matthieu LeBlanc